

Paris, le 12/11/ 2020

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS  
DU FONDS « INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE »**

<b>Part</b>	<b>Code ISIN</b>	<b>Part</b>	<b>Code ISIN</b>
RC	FR0010702084	RD	FR0000970873
IC	FR0013018801	ID	FR0013018819
NC	FR0013314606	AC	FR0013314580
BC	FR0013399383		

**Nous informons les porteurs de parts du FCP INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE des modifications suivantes :**

Natixis Investment Managers International, société de gestion de votre FCP, a décidé de préciser dans la documentation juridique de votre FCP (rubrique objectif de gestion et politique d'investissement) la stratégie de sélection des entreprises choisies qui combine plusieurs approches ISR : approches thématique ESG, « Best-In-Universe », approches d'exclusions sectorielles et d'engagement et qui intègre ainsi une dimension extra-financière forte sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

MIROVA est le gestionnaire financier du fonds par délégation.

Dorénavant l'objectif de gestion de votre FCP, dont l'indice de référence et le process de sélection des titres n'ont pas changé, est le suivant :

**1. Objectif de gestion**

Le FCP est un fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur la durée minimale de placement recommandée, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions européens en investissant dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable et dans des entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans, identifiés en intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

**2. Politique d'investissement**

Le fonds est géré selon une combinaison d'approches ISR (Investissement Socialement Responsable) qui combine principalement des approches thématique ESG et « Best-In-Universe », complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement :

- Approche thématique ESG consiste à choisir des émetteurs actifs sur des thématiques ou secteurs liés au développement durable tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'éco efficacité, le vieillissement de la population.
- Approche « Best-in-universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.
- Approche exclusion consiste à exclure de l'univers d'investissement les entreprises ne répondant pas aux exigences minimales du Délégué relatives aux activités controversées tel que décrit dans la description des exigences minimales disponible sur le site internet du Délégué.
- Approche Engagement et Gouvernance consiste à influencer le comportement d'une entreprise/émetteur, à moyen et long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires. Ces politiques et rapport d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet du Délégué.

A la date du Prospectus le fonds bénéficie du label ISR, Finansol et Relance.

A titre d'exemples, le Délégué de la Gestion Financière analysera les impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage, les pratiques en matière de santé et sécurité des employés et autres critères comme l'éthique des affaires.

L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'appuie sur une analyse thématique afin d'identifier les entreprises qui proposent des solutions aux grandes transitions émergentes dans l'économie mondiale en s'appuyant sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. Elle se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs étudiés et sur la société dans son ensemble mais ces enjeux clés ne sont pas exhaustifs. Enfin, la méthodologie a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs pour s'assurer de la qualité des entreprises, mais l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Il est désormais précisé que le FCP peut investir à hauteur de 30 % minimum dans des sociétés ayant leur siège social en France.

Par ailleurs, le FCP investira 10 % de son actif en instruments émis par les TPE, PME ou ETI françaises, cotées ou non cotées

De plus, dans le cadre de la détention des parts ou actions d'OPCVM/FIA, le FCP pourra détenir des fonds professionnels spécialisés dans la limite de 10%.

Ces précisions de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement n'entraîne pas de modification de l'indicateur synthétique de risque/rendement du FCP : qui est de 5 sur une échelle de 7.

- **Création de nouvelles parts**

La société de gestion a décidé de créer deux nouvelles parts : la part PC et la part FC.

La Part PC (FR0014000I93) est réservée aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel.

La Part FC (FR0014000IA7) est tous souscripteurs, plus particulièrement les FCPE gérés par Natixis Investment Managers International.

Ces parts présentent les caractéristiques suivantes :

- Affectation des sommes distribuables : capitalisation
- Devise de libellé : Euro
- Montant minimum de souscription initiale : un dix millième de part
- Montant minimum de souscription ultérieure : un dix millième de part
- Décimalisation : dix-millième de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 euros
- Frais de fonctionnement et de gestion : part PC : 2,73% TTC et part FC : 1,20% TTC
- Commission de surperformance : néant
- Commission de souscription : 6%
- Commission de rachat : néant

La documentation juridique (documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et prospectus) a été mise à jour pour intégrer ces précisions. Les autres dispositions de la documentation juridique demeurent inchangées.

La nouvelle version des DICI et du prospectus entre en vigueur le 17 novembre 2020.

Les DICI et prospectus du fonds INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE décrivant l'ensemble de ses caractéristiques sont disponibles auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

Ils peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL « Service Clients »  
43, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS  
ou de [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)